

## TARIFICATION DES HONORAIRES

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués\* sauf convention contraire entre les parties.  
(Code du Commerce – Article L 410-2)

\* dans le cas de délégations, les honoraires pratiqués seront ceux du délégataire

### IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

#### HONORAIRES DE TRANSACTION

A la charge du vendeur

<u>TRANCHES</u>	<u>FORFAIT</u>	<u>TRANCHES</u>	<u>FORFAIT</u>
Moins de 49.999 €	4.000 €	de 123.001 € à 150.000 €	7.500 €
de 50.000 à 90.000 €	5.000 €	de 150.001 € à 180.000 €	8.000 €
de 90.001 € à 105.000 €	6.000 €	de 180.001 € à 200.000 €	9.000 €
de 105.001 € à 123.000 €	6.500 €	Plus de 200.000 €	5%

### IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

#### VENTE

A la charge du vendeur  
10 % TTC avec un minimum de 4.000 € TTC

#### HONORAIRES DE LOCATION

Le montant des honoraires de mise en location est fixé à 80% du montant du loyer hors charges  
A la charge de chacune des parties (Bailleur et Locataire), hors délégation de mandat  
Cela comprend la visite du locataire, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail, et  
la réalisation de l'état des lieux (Les publicités sont à la charge exclusive du bailleur)

#### HONORAIRES DE GESTION

6% HT sur le Loyer Hors Charges à la charge du Propriétaire  
Possibilité d'étude personnalisée: Tarif Dégressif - Devis Gratuit

### LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

**Un mois de loyer hors charges pour chacune des parties (Bailleur et Locataire)**